

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 25 mars 2019

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Christine LATRAGNA – Berthe-Ange LAUDET – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Antoine FATIGA – Christophe GERBELOT – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Patrick NICOLLET – Alain PONCET – Bruno STELLIAN

Absents :

Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Bruno STELLIAN

Charlotte MONEL donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Claire PRESCHOUX donne pouvoir à Isabelle GEINDRE

Julien ROUTIN donne pouvoir à Julien BOURGEOIS

Franck EGARD

Laurence FRANCCART

Alexandre GARIN

Laurent TOCHON

Régis VION

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Antoine Fatiga**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. à prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal
4. à prendre connaissance des derniers résultats d'appel d'offre concernant le mini-tennis et l'aire de jeux pour enfants
5. à autoriser Madame le Maire à ajouter une question, arrivée ce jour en Mairie, concernant le réaménagement de la dette de Cristal Habitat pour le Corbelet I dont la commune est garante solidaire avec le Département.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le réaménagement de la dette de Cristal Habitat pour le Corbelet I et réitère sa garantie conjointement avec le Département.

ORDRE DU JOUR

1. Élaboration du PLUi HD de Grand Chambéry : avis sur le projet de PLUi HD arrêté au conseil communautaire du 21/02/2019

Brigitte Bochaton précise que cette présentation fait suite à celles :

- du PPAD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) par Grand Chambéry le 28 novembre 2017
- des différents zonages en novembre 2018.

Il s'agit d'une présentation succincte du PLUi HD avec les différentes étapes qui ont été indispensables pour la réalisation de ce document, avec un zoom particulier sur Jacob-Bellecombette avec les règles qui s'imposent à notre commune, qui fait partie du plan de secteur urbain, l'agglomération ayant été divisée en 4 plans de secteurs.

Christophe Jacquet de Grand Chambéry commente le PowerPoint de présentation joint à ce compte-rendu, en précisant que le travail se poursuit avec la phase d'enquête publique, de mi-juin au 08 août : une commission d'enquête tiendra des permanences dans 8 lieux différents sur le territoire de l'agglomération.

Une série de questions/réponses a lieu. A cette occasion, **Antoine Fatiga** met en lumière un certain nombre d'éléments intéressant le PLUi HD comme son manque d'ambition dans le volet déplacements alors même qu'il comporte de bonnes intentions.

Il revient sur les faiblesses du réseau de bus au niveau de l'agglomération du Grand Chambéry avec notamment la dégradation de la desserte de Technolac ou des quartiers délaissés. Il aborde également la volonté de certains élus de réactiver le projet de contournement autoroutier ou encore le projet de confier la VRU à l'AREA.

Ces éléments, dépassant le strict cadre du document soumis au vote concernant plus particulièrement la commune de Jacob-Bellecombette, ils seront repris au niveau de l'enquête publique.

Brigitte Bochaton propose de joindre à notre délibération une annexe reprenant différentes observations :

1. OAP Grobelle : rajouter un principe de desserte pour aller à la parcelle AL 26.
2. Annexe concernant la ZAC des Châtaigneraies : notée sur la commune de Cognin donc changer l'intitulé.
3. Parcelle AD 292 (jardins familiaux) : divisée en zones Nl (jardins) et N : la remettre en totalité Nl, adaptée à ce type d'occupation.

4. Concernant les stationnements : nous avons au PLU une règle de retrait par rapport à la chaussée avec croquis (annexe 12 du PLU) pour éviter tout stationnement sur la voie ; nous maintenons cette demande car le PLUi HD indique quant à lui que « les aires de stationnement et leurs zones de manœuvre doivent être réalisées en dehors des voies de circulation, sur le terrain d'assiette du projet » et cela ne nous paraît pas suffisant.
5. La parcelle AK 13 autrefois classée en zone Uf2 (ancienne ZAC Saint Joseph) passe en zone Ugd, alors que le reste des individuels est classé en zone Ud = reclasser la parcelle AK 13 en Ud.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de PLUi HD arrêté au conseil communautaire du 21/02/2019 ainsi que les observations de la commune, détaillées en séance, qui seront annexées à la délibération.

2. Vote des tarifs au 1^{er}/09/2019 du périscolaire et de l'extrascolaire

Isabelle Geindre et **Pierre-Louis Besson** expliquent que, comme chaque année, il convient de voter les tarifs des services périscolaires et extrascolaires pour la rentrée de septembre.

Les commissions « Vie Scolaire » et « Politique Jeunesse » se sont réunies pour étudier ces tarifs. Elles proposent de ne pas augmenter les tarifs cette année ce qui respecte une cohérence des décisions : pas d'augmentation des impôts locaux, pas d'augmentation des tarifs du périscolaire et de l'extrascolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2018/2019 du périscolaire et de l'extrascolaire pour l'année 2019/2020.

3. Statuts de Grand Chambéry : prise de la compétence « soutien à l'enseignement supérieur universitaire »

Brigitte Bochaton rappelle que le conseil communautaire a engagé une procédure de révision des statuts de Grand Chambéry pour que les communes transfèrent à la communauté d'agglomération la compétence « soutien à l'enseignement supérieur universitaire ».

Les communes doivent délibérer sur cette révision statutaire dans un délai de 3 mois suivant la date de réception de la délibération de l'agglomération, soit avant le 07 août 2019.

Antoine Fatiga demande si la prise de compétence supplémentaire entraînera une augmentation des ressources.

Brigitte Bochaton répond que cela dépendra du futur PPI, des priorités seront sans doute à prévoir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de Grand Chambéry avec la prise de la compétence « soutien à l'enseignement supérieur universitaire », tel que présenté en séance.

Après un tour de table, **Brigitte Bochaton** lève la séance.

- **Brigitte Bochaton** :
 - Point sur les élections européennes, la liste des présents pour la tenue des bureaux de vote est désormais complète
 - Rappel : fête préhistorique le 18 mai dans le Grand Pré
 - A l'occasion de la journée mondiale des Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin (MICI) le 19 mai, la Mairie sera illuminée en violet, couleur de lutte contre les MICI ; action en lien avec l'Association François Aupetit (AFA)
 - Inauguration jardins familiaux et site de compostage à la Châtaigneraie : le 15/6 à 10h et non 11h, sur place
 - Tournoi du tennis club : du 1^{er} au 17 juin
 - Rappel : cérémonie des nouveaux arrivants le 25 mai à 11h00 sur la Placette
 - Rappel : repas des bénévoles le 06 juin à 19h à La Jacobelle
- **Bernadette Bugnet** rapporte une question d'une habitante sur le sentier de Tire-Poil qui ne serait pas entretenu. La Mairie se renseigne et rendra réponse.
- **Mathias Leblois** annonce que la prochaine course d'orientation, la 3^{ème}, aura lieu le samedi 16 novembre, en partenariat avec la commune, Tam-Tam, Jaco Rando et le club d'orientation.
Il fixe pour les élus une visite des sites de la course d'orientation sur la commune le 22 juin dès 08h30
- **Antoine Fatiga** demande où nous en sommes sur le recours contre le permis de construire du Crédit Agricole Immobilier.
Brigitte Bochaton répond que nous sommes en attente d'une date d'audience auprès du Tribunal Administratif.